

L'autorisation de Monsieur COQ d'avoir Internet chez lui est suspendue

écrit par Jean-Pierre Coq | 17 août 2017

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/16/macron-exige-de-c-hacun-de-nous-qu'il-espionne-et-denonce-son-pere-et-ses-enfants/>

Si ça se trouve, bientôt, aller sur le net sera soumis à l'autorisation de l'OPJ de votre quartier. Il autorisera certains sites pour un certain temps par une ordonnance motivée et tamponnée.

Venu du futur, je vous apporte un document officiel retrouvé dans les archives d'un monde en perdition.

« Courbevoie, le 20 avril 2020.

Objet : autorisation administrative d'accès à Internet.

Je soussigné brigadier principal Ernest RIPOU, assisté de mes lieutenants Benoît CULARD et Jean COUILLAUDON en qualité de témoin.

Avons auditionné le dénommé COQ Jean-Pierre André Jacques né le 01/05/1960 à Pacy sur Eure (27), fis de COQ Emile né le 03/01/1934 à Rouen et de RONCHIN Bénédicte née le 09/09/1935 à Limoges.

Il désire avoir une connexion internet chez lui.

Conformément à l'article B-984-62 du code de procédure pénale, avons perquisitionné chez lui, il a déclaré avoir 2 ordinateurs chez lui, de marque Lenovo.

Autorisation signée à ce jour : il déclare quitter son travail

à 17 heures et arrive à son domicile à 18 heures. Il déclare commencer son travail à 8 heures. Autorisation donc faite de 18 heures à minuit, pour les sites suivants...

Conformément aux articles B-965-82 nonies du code de procédure pénale, avons demandé à Monsieur COQ, s'il désire aussi consulter des sites érotiques. Réponse affirmative de sa part. Prenons rendez vous immédiatement avec Mme FREUDDEUX Béatrice, psychologue clinicienne, afin qu'elle apprécie la dangerosité sexuelle potentielle du susnommé.

En attente de son verdict, l'autorisation de Monsieur COQ d'avoir Internet chez lui est suspendue.

Fait à...

Le... «